

Présidente : Marie Hélène CARLIER.

Secrétaire : Gilles LAMBERT

excusé : M : Patrick PETITJEAN Adjoint à la Maire délégué à la Vies Associative.

La réunion débute par un tour de table afin de permettre à chacun de se présenter.

Madame SICARD Estelle, Directrice générale adjointe en charge de la Santé, Solidarité Citoyenneté et de la vie associative a pris ses fonctions en octobre et a souhaité être présente à la première réunion de l'année 2011 du conseil des associations.

Prochainement, une nouvelle directrice en charge du secteur sera recrutée et assistera aux réunions du conseil des associations.

#### Présentation des membres :

Jean Louis LE GALL titulaire et Gérard BOUMGHAR suppléant : Association Renc'art au Méliès. Jean Louis LE GALL remercie les votants et les associations présentes à l'assemblée générale.

François LOBIYED représente le CCVQ.

Louise DESENNE CABRATOSA : Association Fibonacci.

Roselyne ROLLIER : Maison des femmes.

Brigitte DELVALLEZ : Responsable du Service municipal des relations avec la vie associative.

Cécilia AUFRAY : Association Lez'arts dans les murs.

Anazade AMDJAD : Association ASOM.

Danielle DOBOSZ : Association TERYA SO. Absente de France au moment de l'assemblée générale, elle rappelle qu'elle était en mission au Mali.

Patrick CHAIZE : titulaire et Fanta SOUARE, trésorière : Association APECEK.

Gabriel CORREIA : titulaire, Victor LUBOYA, suppléant : Association les AMIS DE YOCONTICO.

Gilles LAMBERT : Association Murs à pêches (MAP)

Marie-Hélène CARLIER : Comité des fêtes Solidarité Carnot.

Richard Yao BIAM : Association la Ligue des Droits de l'Homme.

Alain FABRE titulaire, René MEHEUX suppléant : Association AMUTC.

Olivier CHARLES : Rugby club Montreuillois.

Fabienne MAUFFREY : Association l'échiquier de la ville.

Catherine DOREAU : Association les Chlorophylliens.

Yves RODET : Association Perliperla.

Michel PODGOURSKY. Association FCPE

Michel PODGOURSKY a rédigé le compte-rendu de l'assemblée générale. Chaque membre présent en prend connaissance, il est proposé que les modifications soient transmises à Brigitte DELVALLEZ. Il sera validé à la prochaine réunion du conseil des associations du mois de mars.

#### Échanges de vue sur l'assemblée générale :

Catherine DOREAU : Le thème du budget n'a pas été évoqué, si celui-ci est en hausse ou en baisse.

Elle souhaiterait que les subventions non attachées à la maison des associations soient abordées.

Anazade AMDJAD : À l'assemblée générale, il aurait été mieux de présenter le rôle conseil des associations en premier et mettre le débat ensuite.

Marie Hélène CARLIER : Pour la prochaine assemblée générale il faudrait une sono qui

fonctionne mieux ainsi qu'un pupitre.

Michel PODGOURSKY : La préparation de l'assemblée générale a posé un problème. M.Patrick Petitjean était absent lors de plusieurs réunions et nous avons acté une organisation. Les changements ne peuvent se faire par messagerie et les décisions ne peuvent être prises par mails. Internet est un outil d'information, pas un lieu de discussion, et surtout pas un lieu de décision.

Fabienne MAUFFREY indique qu'avoir un échange sur la Charte de la démocratie participative est sûrement intéressant mais la vie associative a des questions concrètes concernant la vie de tous les jours.

Elle est d'accord avec Michel : ce qui se décide ici, au conseil des associations doit le rester.

Les décisions prises en conseil des associations sont souveraines.

Il faut un compte-rendu de réunion pour éviter tout malentendu.

Marie Hélène CARLIER : Au début du débat, des candidats ont présenté leur association, ce n'était pas le meilleur moment, même si c'est intéressant. Il est difficile de recentrer sur le sujet avec des questions plus transversales et concernant l'ensemble des associations.

Fanta SOUARE et Fabienne MAUFFREY : Les associations ont posé des questions sur l'accès aux handicapés.

Richard Yao BIAM: En tant que nouveau membre il demande si le conseil des associations connaît les nouveaux candidats avant les élections.

Patrick CHAIZE : Les interventions des politiques sont souvent trop longues. La politique de la ville est peut-être intéressante mais il faudrait aussi donner la parole rapidement à la salle.

Gabriel CORREIA : La question du lieu est essentielle. Il faudrait faire une assemblée générale dans la salle des fêtes par exemple. Cela permettrait d'accueillir plus de monde dans un lieu central puis une salle en mairie adresse un message symbolique sur l'importance de l'assemblée générale.

Gilles LAMBERT exprime un désaccord, les assemblées ne doivent pas être obligatoirement en centre ville. Les associations sont réparties dans l'ensemble de la ville donc différents lieux doivent pouvoir accueillir une assemblée générale.

Jean Louis LE GALL : Le maire adjoint est intervenu très vite. Le conseil des associations aurait du être présenté avant.

Le représentant de la ville devrait parler après le débat associatif. Son discours étant extrêmement dense, le fait d'intervenir en premier, bloque nos propres pensées.

D'autre part, la présentation du « powerpoint » n' était pas mal.

Il est rappelé que dans nombreuses instances les élus interviennent toujours en premier.

#### Aides et moyens mis à disposition des associations par la ville :

Le service des relations avec la vie associative gère des équipements situés dans les quartiers ainsi ces lieux sont mutualisés, les associations peuvent y pratiquer leurs activités ou se réunir.

La maison des associations est ouverte tous les jours jusqu'à 22h30 maximum et le samedi jusqu'à 18heures.

Les subventions : Les dossiers de demande de subvention sont à retirer début septembre pour une subvention l'année suivante.

Les associations peuvent répondre aussi à un appel à projet, les dossiers sont alors en ligne sur le site de la ville. Les associations sont aussi prévenues par courrier par le service pilotant cet appel.

### Les formations en direction des responsables associatifs :

Les formations organisées par le SMRVA : Le service adresse à l'ensemble des associations répertoriées au service (environ 1200) un courrier pour présenter et proposer des modules de formations.

Les associations sont considérées comme « vivantes », (environ 500 associations) quand de manière régulière ou au moins une fois par an elles sont en relations avec le SMRVA.

### Les outils de communication :

Les associations peuvent communiquer sur leurs activités en proposant une annonce dans le journal de la ville, en s'inscrivant sur l'annuaire des associations, en s'inscrivant sur le guide des activités ou en annonçant leur manifestation ou évènement sur l'agenda culturel.

L'office du tourisme dispose aussi d'un site où sont répertoriés les évènements organisés sur la ville.

Marie Hélène CARLIER et Jean Louis LE GALL remercient le personnel du service pour sa disponibilité et son esprit d'équipe.

Jean Louis LE GALL : Il y a plusieurs « systèmes » de subventions pour les associations.

Il ne remet pas en cause les critères de subventions attribuées via le SMRVA mais l'attribution par les autres services est complètement occulte, il n'y a aucune justification ou aucune explication sur les montants attribués, dans ce cas rien ne semble lisible.

Louise DESENNE CABRATOSA : Il serait aussi nécessaire d'avoir des données sur les associations montreuilloises, l'évolution des créations, les domaines d'activités etc...

Fabienne MAUFFREY : Nous avons questionné plusieurs fois sur les subventions et rien n'est franchement clair. Dans la documentation remise lors de l'assemblée générale, on s'aperçoit que la ville a remis en moyenne 20 000 € à 350 associations. On devrait connaître le montant versé aux associations.

Mme SICARD Estelle, Directrice Générale Adjointe, rappelle que la liste des subventions va être mise en ligne sur le site de la ville. C'est une obligation légale.

Il y a des conventions d'objectifs avec des associations dont le budget est égal ou supérieur à 23 000 € C'est un outil de gestion et de pilotage.

Les associations sont suivies en fonction de la thématique à laquelle elles se rattachent. L'objectif est de désigner un élu référent et une direction pour chaque association. La ville n'a pas de vision globale sur les subventions. Le SMRVA aura un rôle d'observatoire et de ressources positionné en appui à la vie associative

Patrick CHAIZE : Une association qui a de multiples activités, où la rattacher ? Il est un peu sceptique sur cette organisation et souhaite que cette question soit débattue lors d'un conseil des associations.

Les membres du conseil regrettent aussi d'être peu informés sur les questions touchant la vie associative, la fermeture et la réouverture du centre de quartier Marcel Cachin par exemple.

### Ordre du jour pour les prochaines réunions du conseil :

Priorité aux problèmes des salles essentiels pour la vie associative.

Fabienne Mauffrey : Patrick Petitjean, élu à la vie associative s'est engagé à donner une réponse courant mars concernant les équipements publics dans les différents projets urbains. La salle du parc Montreau devrait être rénovée.

En mars, il faudrait aborder le rôle du conseil des associations, son fonctionnement, le

règlement intérieur. Les dernières réunions ont été houleuses.

Patrick CHAIZE : Il souhaiterait le sujet du matériel soit abordé : bar, chaises, tableaux...  
Ce matériel risque d'être problématique pour installer une manifestation sous la nouvelle halle du marché. Il faudrait rencontrer les responsables des ateliers et l' élu en charge de ce secteur.

Il faut choisir deux représentants du conseil des associations à la coordination des conseils de quartier. Nommer deux porte-parole du conseil des associations.

M.Patrick Petitjean a annoncé la mise en place d'un groupe de travail pour une réflexion sur la vie associative et des nouvelles orientations. Ce groupe serait constitué d'élus, de membres du conseil et d'autres associations volontaires.

Il est demandé de mettre à l'ordre du jour, la rattachement des associations sur le principe suivant : un élu, un service, une association.